

Assemblée Technique et Sportive

MB/JG/mc/ATS

Namur, le 26 janvier 2012.

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Technique et Sportive (**A.T.S**) qui se déroulera le **samedi 11 février 2012**.

au **CENTRE NEUROLOGIQUE WILLIAM LENNOX**
Allée de Clerlande, 6 – 1340 - **OTTIGNIES/LOUVAIN-LA-NEUVE**.

Enregistrement des participants : 8h30 à 9 h00

Pouvons-nous vous demander de faire passer cette convocation à toute personne répondant aux conditions de participations à l'A.T.S. (conditions en annexe).

Merci d'avance de votre présence et veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations sportives ainsi que nos meilleurs vœux pour 2012.

**Il est possible de commander
1 SANDWICH + 1 BOISSON pour 4,-€ (à payer sur place)**

UNIQUEMENT SUR RESERVATION via info@ffbjudo.be



Michel BERTRAND
Président,



Jean GRETRY
Secrétaire Général,

Membre de la Ligue Royale Belge de Judo affiliée au Comité Olympique et Interfédéral Belge.
à l'Union Européenne de Judo et à la Fédération Internationale de Judo.
Reconnue par le Gouvernement de la Communauté Française de Belgique.
Membre de l'Association Interfédérale du Sport Francophone

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS à l' A.T.S. (extrait R.O.I.)

L'ASSEMBLEE TECHNIQUE ET SPORTIVE

Chapitre 9 - DU FONCTIONNEMENT

Article 58 - Composition

L'Assemblée Technique et Sportive est composée de tous les affiliés à un club-membre de l'association (en règle de cotisation vis-à-vis de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A. et du Comité Provincial dont il dépend), titulaires d'une licence pour l'année en cours, et

- administrateurs de la F.F.B.J., OU
- membre du Conseil des grades, OU
- président(e) ou conseiller technique du Comité provincial, OU
- directeur technique, OU
- membre d'une cellule, OU
- titulaire du grade minimum de quatrième dan, OU
- titulaire d'un brevet délivré par l'ADEPS pour le Judo ou le ju-jitsu, OU
- titulaire d'une licence d'arbitrage, validée pour l'année en cours, OU
- titulaire d'un brevet de chronométrage national.

Article 59 – Attributions

L'Assemblée Technique et Sportive

- étudie toutes les questions d'ordre technique et/ou sportif posées par la pratique et l'enseignement du judo; du ju-jitsu ou toute autre discipline associée pratiquée au sein de la F.F.B.J et D.A.;
- propose, de sa propre initiative ou sur demande du Conseil d'Administration, des Cellules Techniques, des Jurys d'examens ou de l'Assemblée Générale, toute suggestion visant à résoudre ces questions;
- examine et approuve les rapports annuels présentés par les Cellules Techniques et le Conseil des grades et qui seront soumis, pour ratification, à l'assemblée générale de la Fédération Francophone Belge Judo et D.A.;
- émet un avis sur le choix du Directeur Technique général et des Directeurs Techniques

Article 60 - Fonctionnement particulier

L'Assemblée Technique et Sportive est présidée par un collège constitué du(de la) Président(e), des vice-président(e)s , (de la) Secrétaire Général(e) et des Directeurs Techniques de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A.

Membre de la Ligue Royale Belge de Judo affiliée au Comité Olympique et Interfédéral Belge.
à l'Union Européenne de Judo et à la Fédération Internationale de Judo.
Reconnue par le Gouvernement de la Communauté Française de Belgique.
Membre de l'Association Interfédérale du Sport Francophone

Rue des Croisiers, 14/4 – 5000 NAMUR ♦ tél. 081/228723 ♦ fax 081/230292 ♦ compte bancaire 827-0818741-57
E-mail monika@ffbjudo.be ♦ site www.ffbjudo.be